Un regrettable écart orthographique

Yves-Maxime DANAN

" PIÈCE DU MOIS " DU 9 NOVEMBRE 2019

Le timbre fiscal que je vous présente est l'un des 189 timbres automobiles émis de 1952 à 1973. Ils devaient être apposés sur les nouvelles cartes grises, afin d'y attester le paiement d'une taxe de mise en circulation.

À cet effet, ces timbres, tous au même type, Marianne au trait, comportaient une valeur faciale, fonction de la puissance du véhicule et de son ancienneté.





Tous sauf un, celui que je vous présente ici, et qui est dépourvu de valeur faciale. Il a été émis en 1964 pour les voitures postales soumises au paiement SUR ÉTAT de leur taxe différentielle, c'est à dire sur la base de listes de voitures, dont les taxes étaient totalisées pour être payées en bloc.

Curieusement, aucun exemplaire n'en est aujourd'hui connu oblitéré, ni sur carte, ni détaché. Seuls en subsistaient quelques exemplaires neufs.

Jusqu'à ce que j'aie eu la chance, il y a quelques années, de tomber miraculeusement sur quelques blocs de ce timbre issus d'un bas de feuille. Je les ai immédiatement achetés et rangés dans un classeur.



Plus tard, en rouvrant le même classeur, une grossière faute d'orthographe me sauta soudain aux yeux. Sur l'un de ces timbres, le mot "DIFFERENTIELLE" y était écrit "DIFFERENCIELLE", avec un "C", au lieu du "T". Le voici au milieu de cette bande de 3.

Qui porte la responsabilité de cette faute ? Le ministère des Finances, ou celui des Postes, défenseur attitré de la pureté de la langue française ?

Quoiqu'il en soit, à sa vue, j'ai examiné de nouveau mon lot, et y ai repéré en tout quatre exemplaires de cette variété, dont deux se tenaient verticalement. J'en ai déduit qu'une colonne en avait existé dans chaque feuille.

Cette faute d'orthographe OFFICIELLE n'est donc actuellement connue qu'en quatre exemplaires issus de la même colonne de leur feuille. Les six autres devant bien tourner quelque part, pourraient certes réapparaitre un de ces jours. Mais, on n'en disposerait pas, même dans ce cas, de plus de dix en tout, ce qui n'empêcherait pas cette erreur de rester une grande rareté.

Sauf si un second miracle faisait apparaître, sous vos yeux, dans une archive postale déclassée, un lot de cartes grises postales soumises au régime de 1964. Ce que je souhaite à chacun d'entre vous.

© Yves-Maxime DANAN & Académie de philatélie 2019 ©